

Compte-rendu

De la réunion du Conseil Municipal en date du

Vendredi 25 mai 2018 à 18h

sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire.

Date de la convocation : 19 mai 2018

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Jean-Marc BERNAUDON, Séverine PASQUALI-BARTHELEMY
– David REY – Joëlle ALBERT – Elodie BERARD – Eric FERRET – Elisabeth MARTIN – Audrey DELIE
– Etienne EYMARD – Florent LOUMAYE – Pierre MESNIER

Excusé : Louis ALBRAND – Nathalie HURLIN

Pouvoir : De Louis ALBRAND à Jean-Louis QUEYRAS – De Nathalie HURLIN à David REY

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Jean-Marc BERNAUDON

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la modification de la délibération n°6 relative à l'embauche d'un agent pour le service cantine par une délibération généraliste permettant le recrutement d'agents non titulaires de remplacements, occasionnel ou saisonniers pendant la durée de son mandat de Maire. Cette modification est approuvée à l'unanimité.

DELIBERATIONS PRISES

1- Révision du Plan Local d'Urbanisme - Arrêt du Projet

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'objet de la réunion qui est d'arrêter :

- le projet de révision générale du PLU (PLU initial approuvé le 18 Février 2005 et modifié à plusieurs reprises)
- le bilan de la concertation.

Monsieur le Maire puis Madame Karine CAZETTES et Monsieur GERTOUX présentent ensuite le document qui est relu et corrigé en séance.

Une relecture du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est faite et des précisions et corrections sont apportées au fil de la lecture.

Un bilan des surfaces est réalisé. Le projet de PLU comporte 15,5ha de zone U (urbaines) et AU (A urbaniser) composées de 11ha7 destinés à l'habitat et 3ha8 destinés à des activités économiques. Le reste du territoire est découpé en zones A (agricoles) et N (Naturelles).

Puis une présentation des plans avant/après révision est faite par Karine CAZETTES, suivie d'une présentation des Orientations d'Aménagements et de Programmation (zones AU) par Serge GERTOUX. Enfin, Séverine PASQUALI donne lecture du bilan de la concertation.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme est arrêté à l'unanimité des votants qui ont par ailleurs pris acte du bilan de la concertation.

2- Opération façades-toitures-devantures / Lancement de l'opération

La commune de SAINT CREPIN souhaite lancer une opération de rénovation des façades, des toitures et des devantures commerciales sur les centres anciens du chef-lieu et des hameaux. Le dispositif prévoit d'inciter les propriétaires privés à mettre en valeur et à protéger leur patrimoine, à préserver la qualité de leur environnement bâti et à harmoniser les aspects des façades et des toitures.

Afin d'animer cette opération, il est proposé de faire appel au Calhaura Soliha 05, expert dans le domaine.

Une enveloppe de subvention doit être votée. Il est proposé de partir sur un montant total de 45.000 € pour une période de 3 ans. Le Conseil Régional PACA participe au financement de ce type d'opération à hauteur de 30 %.

Le lancement de l'opération, le cahier des charges qui définit son cadre, la convention missionnant le Calhaura Soliha 05 et le plan de financement sont approuvés à l'unanimité.

3- Crèche Maxi-Mômes – modification de la convention de prestation de services

La Commune de Saint Crépin participe financièrement pour l'accueil des enfants de Saint Crépin à la Crèche Maxi-Mômes de Guillestre. Compte tenu de l'augmentation des frais de fonctionnement, la participation horaire doit être augmentée de 10 cts d'euro, passant ainsi à 1,80 €/h.

Approuvé par 12 voix pour. 2 abstentions : Eric FERRET et Jean-Marc BERNAUDON qui rappellent que la commune de Guillestre a refusé d'intégrer les communes du canton à la réflexion lorsqu'elle a repris la gestion de la crèche. Elodie BERARD et David REY indiquent que maintenant, toutes les communes du canton sont invitées lors du conseil d'administration de la crèche.

4- Mobilité douce – demande de lancement de l'opération

La communauté de commune du Guillestrois Queyras a fait établir un schéma de mobilité douce en 2015. Un des volets de l'étude consiste en la liaison St Crépin/Eygliers par un chemin cyclable le long de la Durance qui rejoindra Guillestre par une liaison sécurisée elle-aussi. Le Maire propose de solliciter le lancement de l'opération qui établira la liaison douce entre St Crépin et Eygliers (et par prolongement, à Guillestre).

Approuvé à l'unanimité

5- Extension de la zone artisanale du Guillermain – demande de lancement de l'opération

La commune de Saint Crépin a classé une partie des terrains situés en limite de la Zone Artisanale du Guillermain en zone « à urbaniser » destinée à recevoir une extension de cette zone artisanale. La compétence « Zones Artisanales » est intercommunale depuis janvier 2017.

Le territoire de la Communauté de Communes ne comporte pas de projets de nouvelles zones artisanales répondant aux besoins actuels qui sont surtout situés en fond de vallée, à proximité des grands axes. Aussi, le Maire propose de demander à la communauté de communes du Guillestrois Queyras de lancer l'opération d'extension de la zone artisanale du Guillermain.

Approuvé à l'unanimité

6- Recrutement d'agents non titulaires de remplacements, occasionnels ou saisonniers

Le conseil municipal peut autoriser le Maire à recruter des agents non titulaires de remplacement, occasionnels ou saisonniers pour la durée de son mandat. Cette autorisation facilite les démarches administratives et peut éviter la convocation en urgence d'un conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire, Jean-Louis QUEYRAS



